



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM  
du 08 Décembre 2020**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à 20 H 30, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Riante Vallée à Riaillé sous la présidence de Madame Chantal VINDARD, Présidente,

Date de convocation : 02/12/2020

**PRESENTS** : Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Pierre BELLEIL, Nathalie DAVID, Jessica DUFOUR, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Annelise LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Doriane ROUX, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Marine TESTARD, Chantal VINDARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Jean-Michel CLAUDE (donne pouvoir à David GAUTRET),

**SECRETAIRE**: Roseline VOISIN

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Introduction de Madame la Présidente :

Le Débat d'orientation budgétaire est une étape budgétaire importante où sont présentés le résultat prévisionnel des dépenses et recettes de l'année en cours, les prévisions budgétaires de l'année suivante et le développement des services.

On peut également réfléchir à une projection du résultat sur les années à venir et aborder l'évolution de la participation financière des communes.

C'est un temps dédié aux échanges avant le vote du budget en février 2021.

Plusieurs documents sont ensuite présentés (ceux-ci ont été envoyés par mail en amont de la réunion) :

- Une projection budgétaire des résultats de 2020 à 2026
- Le reste à charge sur chaque service en 2019 avant la participation des communes
- Comment sont utilisés les services sur chaque commune
- Trois simulations proposant d'intégrer un nouveau critère (utilisation des services) dans le calcul de la participation des communes (voir sujet suivant)

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente,

Vu la note explicative de synthèse jointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après avoir délibéré :

**DONNE ACTE  
de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2021  
lors de la séance du mardi 08 Décembre 2020**

**OBJET : PROJET D'EVOLUTION DU MODE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU BUDGET DU SIVOM**

Madame la Présidente présente à l'assemblée un document faisant apparaître l'utilisation des services du Sivom par les cinq communes du secteur en s'appuyant sur les données des différents services (nombre d'heures ou de journées enfant, nombre de contacts ou utilisateurs, ...). Elle précise qu'il serait intéressant de prendre en considération ce paramètre dans le calcul de la participation des communes, les trois critères actuels étant le potentiel fiscal (à hauteur de 50%), la population de chaque commune (à hauteur de 25%), ainsi que la part versée par la communauté de communes du pays d'Ancenis au titre de la compensation et de la solidarité (à hauteur de 25%).

Trois simulations sont alors présentées :

- Une simulation remplaçant le critère « potentiel fiscal » par un critère « utilisation des services » et en gardant les mêmes pourcentages d'utilisation.
- Une simulation remplaçant le critère « potentiel fiscal » par un critère « utilisation des services » mais avec une répartition égale entre les critères.
- Une simulation ajoutant le critère « utilisation des services » aux trois critères déjà existants avec une prise en compte égale de 25 % par critère.

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : de retenir la dernière simulation : ajout d'un nouveau critère « utilisation des services » et une prise en compte de chaque critère à hauteur de 25%.**

**Article 2 : de confier à Madame la Présidente la rédaction du projet qui sera soumis au bureau du contrôle de légalité des services préfectoraux.**

**OBJET : AJOUT DU CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS A LA DELIBERATION CADRE DU RIFSEEP**

Madame la Présidente rappelle que depuis 2016, les primes qui étaient attribuées auparavant aux agents publics sont regroupées sous un seul nom : Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel). Celui-ci est composé d'une part fixe (IFSE) attribuée mensuellement pour valoriser les missions et l'expertise des agents et d'une part facultative (CIA) attribuée annuellement après une évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir de chaque agent. Le Sivom n'a pas souhaité retenir cette part complémentaire.

Le [décret n°2020-182 du 27 février 2020](#) relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Dans ces nouveaux cadres d'emplois, on retrouve les Educateurs de Jeunes Enfants, grade sur lequel se trouve la coordinatrice du Relais Assistante Maternelle.

Madame la Présidente propose donc d'ajouter ce cadre d'emploi à la délibération cadre de la manière suivante :

**Filière sociale**

[Arrêté du 17 décembre 2018](#) pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	Montant de l'IFSE
		PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Direction</i>	14 000 €
Groupe 2	<i>Responsable de service</i>	13 500 €
Groupe 3	<i>Adjoint au responsable de service</i>	13 000 €

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : l'ajout du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à la délibération cadre du RIFSEEP.**

**OBJET : NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Suite aux dernières suppressions et créations de postes validées par le comité syndical, Madame la Présidente présente à l'assemblée le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour validation :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er janvier 2021			
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur principal de 2ème classe	B	1	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	28h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	17.48h/sem
Adjoint d'animation	C	1	33.31/sem
Adjoint d'animation	C	1	31,50h/sem
Adjoint d'animation	C	1	31.06h/sem
Adjoint d'animation	C	1	30h/sem
Adjoint d'animation	C	1	30h/sem
Adjoint d'animation	C	1	28.67/sem
Adjoint d'animation	C	1	24,16h/sem
Adjoint d'animation	C	1	23.89h/sem
Adjoint d'animation	C	1	19.12h/sem
Adjoint d'animation	C	1	17,52h/sem
Adjoint d'animation	C	1	16.45h/sem
Adjoint d'animation	C	1	16.13h/sem
Adjoint d'animation	C	1	14,80h/sem
Adjoint d'animation	C	1	8,96h/sem
Adjoint d'animation	C	1	20.44h/sem
Adjoint d'animation	C	1	17.27h/sem
Adjoint d'animation	C	1	16.68h/sem
Adjoint d'animation	C	1	15.41h/sem
Adjoint d'animation	C	1	15.39h/sem
Adjoint d'animation	C	1	14.07h/sem
Adjoint d'animation	C	1	13.28h/sem
Adjoint d'animation	C	1	11.95h/sem
Adjoint d'animation	C	1	9.56h/sem
Adjoint d'animation	C	1	9.02h/sem
emploi contractuel	CDD	1	4.78h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants 1ère classe	A	1	35h/sem
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	35h/sem
adjoint administratif	C	1	35h/sem
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : Le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessus.**

**OBJET : REVISION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2021**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade de la collectivité pour l'année 2020 comme suit :

<b>FILIERE</b>	<b>GRADES</b>	<b>TAUX (%)</b>
<b>ADMINISTRATIVE</b>	<b>ATTACHE TERRITORIAL</b>	<b>100</b>
	<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>100</b>
	<b>REDACTEUR TERRITORIAL</b>	<b>100</b>
	<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>100</b>
<b>ANIMATION</b>	<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>100</b>
	<b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b>	<b>100</b>
	<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>	<b>100</b>
	<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>100</b>
<b>SOCIALE</b>	<b>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>	<b>100</b>

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,  
**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article unique : d'adopter les ratios ainsi proposés**

**OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Compte tenu des difficultés de trésorerie apparues dans l'année liées au contexte sanitaire, à l'évolution des activités du SIVOM, du retard dans le versement des subventions d'accompagnement de certains partenaires, Madame la Présidente propose au comité syndical de renouveler l'ouverture d'une ligne de crédit pour un montant de 150 000,00 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Elle expose que cette ligne de trésorerie permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mme la Présidente et après échange de vues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Et après avoir délibéré :

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article 1 : d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€**

**Article 2 : de prendre l'engagement :**

- d'utiliser cette ligne de trésorerie pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par celle-ci, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
- de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

**Article 3 : de donner pouvoir à Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente en charge des finances pour déterminer et retenir l'offre « la mieux disante » et signer l'ensemble des documents inhérents à cette contractualisation.**

**OBJET : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS**

Bureau : mardi 26 janvier 2021 à 19h30 salle de réunion du Sivom  
Comité syndical : mardi 16 février 2021 à 19h45 (lieu à définir)

Fin de la réunion à 21h45

**Comité syndical du 08 Décembre 2020**

**Signatures**

<b>CIVILITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURES</b>
Mme	ALBERT	Cécile	élue	Excusée, a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	Excusé, a donné pouvoir à David GAUTRET
Mme	DAVID	Nathalie	élue	
Mme	DUFOUR	Jessica	Vice-Présidente	
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LEVEQUE	Anne-Lise	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	RAITIERE	André	élu	
Mme	ROUX	Doriane	élue	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mr	SQUELARD	Philip	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VINDARD	Chantal	Présidente	
Mme	VIOLLIER	Ann	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	